

Réunion du : 6 octobre 2022 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 6

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U18 Brassage poule D1 - Match N° 50798.1, AFGP 58 2 / CS Corbigny 1 du 8 octobre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **décaler cette rencontre à 16h**.
Demande acceptée.

Championnat U18 Brassage poule D2 - Match N° 50464.1, ESN 58 1 / E-Alligny-St Amand 1 du 24 septembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **reporter cette rencontre au 26 novembre**.
Demande acceptée.

Championnat U15 Brassage poule D1 - Match N° 50449.1, FC Nevers 1 / Snid 1 du 15 octobre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 10h30**.
Demande acceptée.

Championnat U15 Brassage poule D2 - Match N° 50461.1, US St Pierre 1 / CS Corbigny 1 du 8 octobre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 10h00**.
Demande acceptée.

2 – FOOT A 8

2.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U13 Brassage poule D2 **D** - Match N° 50881.1, ESN 58 1 / E-St Pierre 1 du 1^{er} octobre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 26 novembre**.
Demande acceptée.

Championnat U13 Brassage poule D2 E - Match N° 50891.1, CS Corbigny 1 / CS Chatillon 1 du 22 octobre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre au 8 octobre.**

Demande refusée.

- **La commission rappelle que cette journée est réservée à un « rassemblement départemental féminin » voir calendrier général.**

3 – COUPES DEPARTEMENTALES

3.1. Cadrage catégorie U15.

Tirage au sort effectué le jeudi 6 octobre en clôture de la réunion « Tuteur de l'assistant » au siège du District.

- Rencontres en formule dite « Echiquier » les 15 octobre et 5 novembre.

Rappel : Un classement au point est calculé à chaque tour. A partir du 2ème tour, le classement est calculé par l'addition des points du dernier tour joué et des points du tour précédent.

- **A noter que la feuille de match sur les rencontres « Echiquier » se fera exclusivement sous format papier puisque la saisie tablette n'est pas pourvue de ce cas de figure.**

Rencontres du premier tour :

- **CS Corbigny – E-US St Pierre/SLA 09.**
- **E-UF La Machine – E-RC Nevers Challuy Sermoise/AFGP 58/JS Marzy.**
- **E-Moulins-Eng./FC Château-Chinon/CS Chatillon/AS Cercy – E-US Coulanges/AS Guérigny Urzy/ALSC Montigny/AS St Benin**
- **Exempt – E-SNID/ESN 58 (= 3 points).**

Règlement :

- A l'issue du premier tour, les équipes à égalité seront départagées comme suit :
 - 1^{er} critère : le nombre de but marqué départagera les équipes à égalité (si minima 2 matchs nuls sur les quatre rencontres)
 - 2^{ème} critère : tirage au sort entre les équipes
 - Le classement de ce premier tour permettra les rencontres du second.
- A l'issue du deuxième tour sous format « échiquier » :
 - 1^{er} critère : le nombre de but marqué départagera les équipes à égalité
 - 2^{ème} critère : tirage au sort entre les équipes
- Les 3 premiers au classement seront intégrés au groupe des 5 équipes de D1 (non compris l'accédant aux inter-secteurs) pour disputer le titre de lauréat de la Coupe Départementale U15.
- Les 5 équipes de D1 + les 3 issues du format échiquier se rencontreront en ¼ de finale.
Les 4 perdants rejoindront les 4-5-6-7èmes du classement échiquier.
Les vainqueurs s'affronteront en demi-finale et finale.
- Les classés 4-5-6-7èmes et les 4 perdants des ¼ de finale poules hautes se rencontreront en ¼ de finale de la Coupe Consolante U15 élimination directe puis demi-finale et finale.

4 – INFOS CLUBS

Rappel de la procédure officielle « changement de date / heure » via « FOOTCLUBS » :

Cette procédure est incontournable comme stipulée page 124 de l'annuaire du District de la Nièvre de Football.

1. Cette demande de report doit nous parvenir « **ABOUTIE** » avec, la future date de jeu ou du changement d'heure. Nul besoin de passer par « FOOTCLUBS » pour nous dire que la rencontre sera jouée ultérieurement. Toutefois si cette dite rencontre devait être arbitrée par un officiel, un simple courriel au secrétariat du District devra impérativement nous en informer et ce au plus tard le vendredi 15h00.
2. Comme la saison dernière, une rencontre non jouée et non repositionnée sera systématiquement reportée au 01 janvier 2023 (**date fictive**) afin que les clubs puissent prochainement adresser une demande de report via « FootClubs ».
3. **Foot à 11 et à 8** : Une rencontre non jouée à la date initialement prévue au calendrier officiel pourra être repositionnée **dès le mercredi suivant à la seule condition qu'un mail des 2 clubs soit adressé au secrétariat du District** au plus tard le lundi minuit. Ce mail devra bien entendu préciser l'heure de la rencontre et le lieu. Si ces conditions n'étaient pas respectées, la rencontre serait considérée comme jouée sans l'accord de la commission et entraînera une amende pour les deux clubs.

Rappel : Toutes informations de dernière minute échangées avec un des techniciens concernant l'empêchement d'une rencontre, DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE EN COPIE AU SECRETARIAT. Ce qui éviterait les échanges d'Email le mardi matin très chronophage pour tout le monde.

La commission vous remercie de votre compréhension.

Le Président, Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.